

Urbanisme



En France, le plan local d'urbanisme (PLU) est le principal document d'urbanisme de planification de l'urbanisme communal ou éventuellement intercommunal. En d'autres termes, c'est un document qui régleme, au niveau de l'urbanisme, une commune. Il remplace le plan d'occupation des sols (POS) depuis la loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, dite loi SRU.

Le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé par délibération du conseil municipal le 12 mars 2007.

Vous voulez CONSTRUIRE – AGRANDIR – RESTAURER – AMENAGER les Architectes du CAUE vous conseillent

[Délais instructions permis de construire](#)

[Cliquez ici pour voir ou télécharger notre dossier ads](#)

Kutch à découper

Il s'agit d'une petite aide supplémentaire pour vous aider à faire vos dossiers de permis ou de déclaration préalable sur un plan à l'échelle.

Il suffit de l'imprimer en format A4 sur une feuille un peu épaisse et de découper le kutch selon l'échelle choisie.

- **Nom du fichier** : Kutch a decouper
- **Taille** : 301.08 Ko

[Télécharger](#)

Vous pouvez consulter ci-dessous le règlement des différentes zones ainsi que les plans de zonage :

[Présentation Nord- Est](#)

[Présentation Nord -Ouest](#)

[Présentation Sud-Ouest](#)

[Présentation Sud-Est](#)

[Règlement PLU](#)

[PADD \(Projet Aménagement et de Développement Durable\)](#)

[Demande d'alignement](#)

[Dossier d'autorisation du droit des sols](#)

Accueil service urbanisme mairie le Temple

Téléphonique : les lundi – mercredi – jeudi matin de 8h30 à 12h00 et le vendredi de 16h à 19h00

Accueil Physique sur RDV

Contact :

Tel : 05 56 26 51 31

Mail : mairiedutemple@orange.fr